

Contexte général

Depuis le 24 février, aux frontières de l'Europe, des femmes et des hommes meurent dans des combats armés, sous les bombes et fuient leur pays en prenant la route de l'exil. Le SNES-FSU condamne l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et tous les crimes de guerre. En Russie, des femmes et des hommes bravent le pouvoir en manifestant pour la paix, au péril de leur vie. La guerre en Ukraine a des conséquences humaines terribles : des civil-es sont tué-es et blessé-es, et des millions de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, ont déjà fui leur pays en guerre. A l'opposé des considérations nauséabondes laissant entendre la possibilité de choisir, parmi les personnes qui fuient des pays en guerre ou la misère, celles qui mériteraient plus que d'autres d'être accueillies dignement, le SNES-FSU réaffirme son attachement à une politique d'accueil de tou·tes les réfugié·es sans discrimination. Un effort particulier doit être fait pour l'accueil et la scolarisation des jeunes migrant·es. Cela passe par l'attribution de moyens d'enseignement, à la hauteur des besoins, à tous les établissements les accueillant, par le renforcement immédiat des UPE2A et leur création partout où cela est nécessaire. Aujourd'hui, ces structures sont sous tension, faute de moyens, et ce sont les élèves qui en ont le plus besoin qui en subissent les conséquences.

En France, la guerre en Ukraine entraîne une spéculation qui explique la flambée des prix des matières premières et des denrées alimentaires. Cette situation a également pour effet de diminuer un pouvoir d'achat déjà amputé par la reprise de l'inflation et rend difficile le quotidien de bon nombre de personnes. La revalorisation des salaires, des allocations et des pensions à la hauteur des pertes subies est donc une urgence. D'autres choix de répartition des richesses sont possibles et doivent le permettre.

Cette guerre, comme toutes les guerres, accentue les ravages écologiques, et les combats autour des centrales nucléaires de Tchernobyl et de Zaporija rappellent combien le choix du nucléaire accroît la vulnérabilité des territoires en cas de conflit et soulignent les interrogations autour des annonces présidentielles sur la relance d'un programme nucléaire énergétique. Le 6ème rapport du GIEC, passé presque inaperçu dans ce contexte, nous alerte pourtant une fois de plus sur les conséquences dramatiques de l'inaction pour les écosystèmes et les populations. Le dérèglement climatique s'accélère de manière bien plus importante que lors des dernières prévisions et les inégalités sociales générées par la crise climatique s'accroissent. Le gouvernement de l'actuel président n'a manifesté aucune volonté politique dans ce domaine et n'a pas octroyé les moyens suffisants aux nécessaires changements profonds de notre société en réponse à ces crises. Pire, le gouvernement, par sa proximité coupable avec certains lobbys, a encouragé le développement d'infrastructures et d'énergie polluantes et allant à l'encontre de la préservation du climat et de l'environnement. La sécurité de nos centrales, en cas de conflit, ou comme l'annonce le GIEC en cas de sécheresses répétitives et prolongées, se pose.

Le Président de la République a tenté de tirer un profit électoral de cette guerre et de masquer ainsi le bilan désastreux de ces cinq années de politique libérale austéritaire et autoritaire qui ont nourri les désespérances, terreau de la progression des idées d'extrême droite. La politique menée a ravagé les services publics, comme l'Hôpital et l'Éducation Nationale, limité les libertés individuelles et collectives, mis en place une fiscalité favorisant les plus riches et les entreprises, accru les inégalités et augmenté la précarité. L'« affaire McKinsey », dont il tente de sortir – avec le secours du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de la Transformation de la Fonction Publique, révèle bien les dérives de ce gouvernement qui sert les intérêts du privé pour mieux démanteler la Fonction Publique en dilapidant l'argent des contribuables. Le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, l'ouverture de l'apprentissage dès la fin de la 5^e, le durcissement des conditions de versement du RSA dans une logique de "primauté des devoirs sur les droits", une profonde transformation du système éducatif avec une attaque spécifique contre le collège et contre le recrutement par concours, l'« autonomie » des établissements scolaires, y compris dans le recrutement d'enseignant·es, toutes ces mesures vont parachever la destruction du modèle social et éducatif français qui a pourtant pleinement joué son rôle lors de la crise sanitaire. Le risque d'une nouvelle contre-réforme des retraites est imminent. **Le SNES-FSU et la FSU devront donc s'emparer de cette question très rapidement afin d'informer les collègues et construire la mobilisation.**

La campagne présidentielle se déroule dans une atmosphère délétère : les idées de haine et d'exclusion, qui ne sont plus le monopole des partis d'extrême droite, déferlent et se diffusent insidieusement dans toute la société, notamment dans la sphère médiatique et sur les réseaux sociaux. En tant qu'agent·es du Service Public, nous sommes au service de

l'intérêt général, et, à ce titre, nous ne pouvons donc accepter que les objectifs de justice sociale et d'égalité soient remis en cause par la diffusion de ces idées : nous voulons, au contraire, travailler à l'égalité de traitement, à l'émancipation, au vivre ensemble, pas à la division et à l'exclusion. Quelle que soit la nouvelle donne politique, à l'issue du processus électoral, le mouvement syndical devra rester mobilisé, pour contrer toute politique de mise en concurrence de tou-tes contre tou-tes, pour résister à toute répression de l'action collective progressiste, pour faire sauter les verrous libéraux au niveau national et européen, ...

Le SNES, au sein de la FSU, porte d'autres revendications plus ambitieuses : investissements dans les Services Publics, dont celui d'Éducation, la retraite à 60 ans à taux plein, l'égalité femmes-hommes, une politique d'accueil de tout-es les réfugié-es, un changement de politique économique et sociale pour faire face à l'urgence climatique. **Le congrès académique du SNES-FSU de Nantes appelle à aller voter massivement au 1er tour de l'élection présidentielle le 10 avril 2022 pour que les idées et revendications du monde du travail qu'il représente soient entendues aussi dans les urnes. Pas une voix ne doit se porter pour l'extrême droite !**

Compte tenu des menaces qui pèsent sur les droits et conquises sociaux, pour redonner espoir au monde du travail et construire des perspectives, le SNES, avec la FSU, participera à la construction d'un **Premier Mai le plus unitaire possible**. Le congrès académique du SNES-FSU de Nantes appelle d'ores et déjà à en faire un temps fort de la mobilisation pour les salaires, les pensions, de meilleures conditions de travail, l'engagement de la rupture écologique, la paix. Il sera particulièrement attentif à l'issue de la réunion des forces syndicales interprofessionnelles au lendemain des élections, dont la FSU sera à l'initiative : **il appelle à construire un front de refus des contre-réformes et autres régressions annoncées, qui passera notamment par la mise en œuvre du projet fédéral de refondation du syndicalisme que la FSU entend mener avec ses partenaires, la CGT et Solidaires, sans exclusive.**

Fonction publique

À la veille de la grève du 17 mars sur les salaires, période pendant laquelle la ministre se devait de négocier, est tombée, après cinq années de surdité, l'annonce soudaine et non chiffrée d'un dégel du point d'indice « d'ici l'été ». Le calendrier de son application après les élections et l'absence de chiffrage s'apparente à du chantage, voire du marchandage électoral : personne n'est dupe ! Pourquoi s'en remettre à plus tard ? Le dégel du point d'indice et le travail de réécriture de nos grilles salariales doivent intervenir immédiatement. La revalorisation devra être a minima à la hauteur de l'inflation et n'être en aucun cas liée à des contreparties (pseudo « mérite », temps de travail, modalités d'exercice).

La FSU construit une journée nationale d'action contre la précarité dans la fonction publique le 25 mai. La section académique du SNES-FSU y prendra toute sa place : un stage syndical, suivi d'un rassemblement, est organisé à Paris et le congrès académique appelle tou.tes les militant.es et adhérent.es à s'y inscrire.

Éducation Nationale

La campagne de la présidentielle et des législatives remet l'École et les formations sur le devant de la scène. Les « vieilles lunes » telles que le recrutement des enseignant-es par la hiérarchie locale, leur polyvalence dans un collège qui n'aura plus rien d'unique et décrochera du second degré au profit d'écoles du socle, les « fondamentaux » (c'est-à-dire les compétences orientées vers l'employabilité) à la place de contenus émancipateurs, y compris fondamentaux... rien de cela ne répond pas aux besoins et aux enjeux de l'École. Il ne s'agit que de la suite de ce que Jean-Michel Blanquer a déroulé depuis 5 ans et qui n'a permis aucune diminution des inégalités, au contraire. Pour le SNES-FSU, l'École doit être repensée à travers la mise en œuvre d'une scolarité obligatoire étendue à 18 ans. Le système éducatif doit être construit pour réduire les inégalités et donner des moyens aux personnels pour permettre la réussite de tou-tes. Il ne doit pas être un lieu de tri scolaire et social. **Le SNES, avec la FSU, mènera campagne pour porter son projet d'école et l'urgence de la démocratisation scolaire.**

La continuité des enseignements et de l'ensemble des missions de l'École et du système éducatif passe par la sortie de la précarisation toujours plus forte de nos métiers. Le système éducatif ne doit plus être la cible de plans d'austérité. En effet, en 5 ans, dans le second degré, ce sont 7 900 emplois qui ont été supprimés, soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte ! Autant de classes à effectifs surchargés ne permettant pas des conditions d'apprentissage et de travail satisfaisantes. Dans ces conditions, l'école inclusive est un leurre puisque les moyens – humains et matériels – ne sont pas présents dans les établissements scolaires. Et quoi qu'il advienne dans un horizon proche, les coupes sombres en matière de postes se poursuivront à la rentrée de septembre 2022. Les propositions de la Cour des comptes, allant dans le sens de moins de recrutements et prônant des solutions comme l'enseignement à distance, sont des projets dangereux pour l'avenir du service public d'éducation. Nous avons besoin de personnels diplômé-es, qualifié-es et titulaires dans les métiers de l'Éducation. Sur le terrain, de très nombreuses classes ne bénéficient pas des horaires

réglementaires d'enseignements, faute de remplacements mis en œuvre par l'administration pour des raisons budgétaires ou parce que le **nombre suffisant** de candidat·es n'existe plus en raison de l'absence d'attractivité de nos métiers. Cela malgré deux années scolaires amputées par la crise sanitaire. **Le SNES-FSU soutient les mobilisations engagées par les collègues, parfois avec les parents d'élèves, pour obtenir dans l'immédiat les moyens de remplacement qui manquent cruellement, ainsi que des moyens supplémentaires dès la rentrée prochaine.**

En lycées, la mise en œuvre des réformes montre, de manière cruelle pour les élèves et nos collègues, l'étendue du désastre des cinq ans de politique de Jean-Michel Blanquer qui ne devait pas être – rappelons-le ! - le ministre des réformes. Le DJ d'Ibiza n'aura pas réussi à mener correctement une seule session du bac ! Le SNES-FSU réaffirme sa demande d'abandon de la réforme Blanquer du lycée, et de Parcoursup. Dans l'immédiat le SNES-FSU continue d'intervenir pour obtenir des conditions d'interrogation et de correction acceptables pour tou·tes les examinateur·rices (délais suffisants, accès aux copies papier, décharge de service...). Les récentes discussions sur un possible retour des mathématiques dans le tronc commun en Première valident en partie les analyses du SNES-FSU. Toutefois, cette réintroduction des maths doit s'accompagner d'une réflexion sérieuse sur les programmes, sur le volume horaire et sur les conditions de travail des collègues qui auront ces heures en charge. Dès la rentrée 2022 elle doit se traduire par une dotation en heures-postes de mathématiques suffisantes. **Le congrès académique du SNES-FSU de Nantes appelle les personnels à se battre pour l'obtention de moyens d'enseignements et d'éducation suffisants dans les CA des EPLE, à lutter contre toutes heures supplémentaires imposées. Il demande un collectif budgétaire et défend la création de postes (profs, CPE, Psy-En, AED, AESH) en nombre suffisant au sein de l'E.N.**

Les réformes que portent le SNES et la FSU s'inscrivent dans le renforcement de la formation scolaire et universitaire diplômante, à l'opposé des certifications en tous genres qui fleurissent actuellement, pour tou·tes. Celle-ci doit conduire à des qualifications et de véritables possibilités des poursuites d'études, permettant une insertion professionnelle durable par la reconnaissance et la sécurité du diplôme afin de lutter contre la précarisation d'une partie croissante de la jeunesse, en premier lieu celle issue des milieux populaires.

La déqualification des formations touche jusqu'à nos métiers : la réforme Blanquer de la formation consiste à avancer l'essentiel de la formation professionnelle avant le concours, lui-même repoussé en fin de master, dont les maquettes font désormais la part belle à des contenus plus professionnalisants, modalisés par les nouveaux concours qui se disent eux-mêmes plus professionnels, et par plus d'expérience du terrain (sous forme de stages voire d'alternance, mais sous statut de contractuel·le). L'un des problèmes de cette « professionnalisation » est qu'elle décourage celles et ceux qui souhaiteraient s'engager dans nos métiers (ce dont témoigne l'échec des « contractuel·les alternant·es », qui normalise l'entrée dans le métier par la précarité), et accroît le risque d'échouer au master ou au concours. Un autre problème est qu'elle est pensée en opposition aux savoirs universitaires, minorés dans les maquettes, et dont l'appropriation est entravée par la priorité donnée par les étudiant·es à la pratique de la classe. Un dernier problème est la place de l'employeur (du ministère et par ruissellement des recteurs, des corps d'inspection et d'encadrement) dans cette « professionnalisation » : par la transformation d'épreuves de concours en entretiens d'embauche, en désignant les directions des INSPE (et en réduisant la part des personnels et des usager·ères dans les conseils d'instituts), en prenant un poids grandissant dans le processus de titularisation, l'employeur est désormais celui qui prescrit, diffuse et vérifie l'application de pratiques normées qu'il n'y aurait plus qu'à appliquer. A la rentrée 2022, les stagiaires seront placés très majoritairement à plein temps : cela constitue une dégradation catastrophique des conditions d'entrée dans le métier : cette mesure expérimentée il y a 10 ans avait plongé les stagiaires dans une grande souffrance professionnelle et accentué la crise du recrutement (même si les effets de cette mesure avaient été rendus moins visibles par les gains en terme de moyens d'enseignement qu'elle a constitué). Avoir été contractuel·le pendant son master l'année précédant le concours – ce qui ne sera pas le cas de tou·tes les lauréat·es, loin s'en faut – ne constitue pas la formation en alternance intégrative que le SNES et la FSU revendiquent.

La section académique proposera des outils pour permettre de renforcer le lien entre les S1 et les stagiaires, notamment à temps plein, pour leur prise en charge et leur accompagnement syndical dès avant la rentrée dans les établissements.

Concernant la **formation continue**, rendue obligatoire et liée à l'évaluation par la loi « d'école de la confiance », le nouveau Schéma directeur 2022-25 apparaît comme beaucoup plus ambitieux. Pour autant, le ministère entend faire des « écoles académiques de la formation » le cadre d'une conformation, en particulier aux réformes et à ce qu'il promeut comme de « bonnes pratiques », donc un instrument de plus de mise sous contrôle des enseignant·es. Pourtant, la formation continue est indispensable et devrait être un droit : droit de choisir et d'y assister sur le temps de travail sans avis du·de la chef·fe d'établissement, droit de regard sur l'offre et ses contenus, qui doivent être enrichis, notamment pour ce qui concerne le volet disciplinaire, et mis en lien avec la recherche.

Accompagnant.es d'Élève en Situation de Handicap (AESH)

Les conditions aussi bien salariales que d'exercice des AESH sont très loin d'être satisfaisantes. La mise en place de la grille à avancement automatique n'a constitué qu'un petit pas qui demeure très insuffisant au vu des rémunérations trop faibles des AESH. La prochaine hausse du SMIC va conduire à un nouveau tassement de la grille indiciaire et rend donc urgente sa revalorisation. Au-delà, seule une réelle carrière dans un corps de catégorie B permettra d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des AESH.

Les PIAL doivent être supprimés car ils dégradent les conditions d'exercice des AESH. La mise en place d'un système à deux vitesses dans lequel des familles plus favorisées auraient recours à des accompagnant.es privé.es qui se profile de plus en plus n'est pas acceptable.

Assistant.es d'Éducation (AED)

La loi du 2 mars 2022 a modifié l'article L.916-1 du Code de l'éducation. Il prévoit qu'un décret définisse les conditions dans lesquelles l'État peut conclure un CDI avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant.e d'éducation. La CDIisation n'est pas une réponse à la précarisation des assistant.es d'éducation. Beaucoup d'annonce, mais nous constatons que rien n'est encore définitivement acté réglementairement. Actuellement, en l'absence de circulaire, les questions sont plus nombreuses : pas de précisions sur le niveau de rémunération des AED dans le cadre d'un CDI, sur le temps de travail, sur les missions, les possibilités de mutations et de carrière... La CDIisation n'est pas une titularisation et cela renforce le processus de contractualisation dans l'EN et la pérennisation de la précarité des contractuel.les de l'EN.

Les SNES et la FSU ont toujours défendu que la surveillance n'est pas un métier, mais une fonction.

La multiplicité des missions qui leur sont demandées (les éloignant de leurs missions premières pour combler les manques), l'annualisation et le recrutement local ont plongé nos collègues AED dans la précarisation et le doute : peut-on encore être AED et étudiant.e ?

L'État avait la possibilité en janvier 2022 de sortir les AED de cette situation, mais il l'a balayé d'un revers de la main annonçant des heures supplémentaires pour "gagner plus", mais rien sur le fond : pas d'allègement de service pour les AED étudiant.e, pas de grille de salaire attrayante, pas de prime REP/REP+.

Le SNES et la FSU revendiquent un vrai statut d'étudiant.e surveillant.e un temps de travail conciliable avec des études ou une formation et une rémunération revalorisée. Il faut une vraie reconnaissance de leurs compétences, il faut qu'elles soient valorisées et reconnues dans leur parcours de formation.

Orientation

Si le démantèlement du Service Public de l'Éducation Nationale s'est accéléré sous le ministère Blanquer, l'orientation a été un levier pour l'ouverture à la concurrence : forums largement ouverts aux écoles privées hors contrat, une information indifférenciée, l'externalisation de prestations d'orientation par appel d'offre à des officines privées... mais aussi des procédures d'orientation trop souvent au bénéfice de la méritocratie. Un candidat à la présidence propose d'inclure à l'emploi du temps dès le collège une « instruction » par des représentant.es d'entreprises !

Comble de mesquinerie, le rectorat vient d'annoncer aux CIO une diminution de 25 % de leur budget de fonctionnement. Comment continuer à travailler en CIO dans ces conditions délabrées et sans cesse en tension, dans une institution qui nous met, nous Psy EN, en conflit de valeurs, particulièrement quant au respect de chaque élève, quelque soit la place qu'il occupe, et tel qu'il est !

Mouvement 2022

La loi dite de Transformation de la Fonction Publique, en vidant les CAP de leur substance, a rendu la gestion des personnels totalement opaque, tant sur le résultat que sur l'élaboration d'une possible stratégie de mutation en l'absence d'éléments concernant les mouvements antérieurs. De surcroît, les suppressions de postes rendent la mobilité de plus en plus difficile. Néanmoins, malgré ces conditions défavorables, le SNES-FSU continue d'informer et d'aider les demandeur.ses de mutation. Cette année, en dépit des documents transmis par l'administration à la dernière minute, d'une ouverture de serveur décalée, d'une opacité grandissante, les collègues ont pu, dans le souci de pouvoir exercer leur droit à la mobilité, se tourner vers les militant.es de la section académique pour trouver l'écoute et l'accompagnement nécessaires. Ce sont plus de 1 200 échanges (mails, appels...) qui ont été accomplis lors de la période d'ouverture des serveurs. Ce travail auprès des collègues se poursuivra dans les semaines qui viennent.

Texte adopté à l'unanimité (53 participant.es)